



RAPPORT MORAL 2016 POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30 mars 2017

Ce rapport couvre la période du 1/1/2016 au 31/12/2016.

Votre association comportait 148 membres individuels au 31 décembre et 5 associations membres. Plusieurs nouveaux adhérents nous ont rejoints, intéressés par nos prises de positions exprimées sur le site et sur les réseaux sociaux, peut-être aussi à la suite de conférences ou d'interventions dans les médias.

Notre action a poursuivi les 4 axes que nous nous sommes donnés dans les années passées :

- Inscrire la laïcité dans un projet d'avenir, en prise directe avec la société d'aujourd'hui.
- Promouvoir la pédagogie de la laïcité
- assurer la coordination avec les institutions politiques françaises, européennes et internationales.
- Collaborer étroitement avec les autres associations laïques.

C'est de la constance de ce positionnement que découle l'efficacité de nos actions.

Nos actions :

1. Le site Web

- La fréquentation mensuelle moyenne de visiteurs uniques (c'est-à-dire pris en compte une seule fois par jour, quel que soit le nombre de clics) est de 1200 à 1400, un peu plus qu'en 2015.
- Perspectives : pour faire grandir notre audience, nous devons améliorer le référencement du site par les moteurs de recherches. Le travail est en cours. Un retour est souhaité par votre webmestre sur les informations données et l'ergonomie du site.

Le nombre de contributeurs est en augmentation et plusieurs auteurs extérieurs à l'association ont accepté que nous publions leur texte.

Réseaux sociaux : 520 suiveurs sur Twitter et 1010 suiveurs sur FB à mars 2017. Ces chiffres sont en constante augmentation.

2. Les actions notables en France

L'année 2016 a été d'une actualité intense et nous recensons quelques actions emblématiques, qui ont obtenu des résultats tangibles.

- De nombreux courriers ont été envoyés par exemple en soutien à la secrétaire d'État Pascale Boistard qui avait été désavouée par Ségolène Royal après avoir dénoncé le fait qu'il y avait des territoires où les femmes n'étaient pas acceptées dans l'espace public. Ou encore un soutien apporté à Laurence Rossignol à propos des créateurs de mode qui commercialisaient des vêtements islamiques. Ces situations ont toutes démontré que nous nous sommes heurtés, tout au long du dernier quinquennat, à un déni manifeste des difficultés rencontrées par les femmes musulmanes pour vivre librement dans notre société.
- Nous avons protesté auprès du président du Sénat, Gérard Larcher, lorsqu'il a organisé une réunion de concertation avec les autorités religieuses et des sénateurs.
- Agnès Perrin est intervenue auprès de l'observatoire de la laïcité pour protester lorsqu'une consigne a été donnée par le ministère de l'Éducation nationale aux chefs de centre de baccalauréat, afin qu'ils anticipent sur d'éventuelles absences en raison de la fête de l'Aïd en questionnant des candidats. Cette demande, pour le moins incongrue a été retirée par les fonctionnaires du ministère de l'Éducation ; l'observatoire défendait la même ligne que nous.
- Nous avons tenté d'obtenir que le Conseil d'État rappelle clairement l'interdiction des crèches de Noël dans les bâtiments publics, mais malheureusement sans succès, sans doute en raison de notre inexpérience des procédures à suivre auprès de cette institution.
- Nous avons publié une note analytique sur le livret laïcité du ministère de l'Éducation nationale et avons pu constater que le document avait été amélioré et que des passages trop vagues en 2015 avaient été clarifiés.
- Nous avons continué à soutenir les actions des associations locales d'Alsace et de Moselle en cosignant l'appel aux organisations et

personnalités laïques qui demandaient la fin de l'enseignement religieux obligatoire en Alsace et en Moselle. Nous avons participé à la conférence de presse organisée le 5 avril 2016 au siège de la FCPE est cosigné les courriers envoyés au Président de la République et au Premier ministre. Nous avons entraîné dans cette action le Collectif laïque national.

Nous avons également participé à la campagne contre l'élection de Michel Deneken à la présidence de l'université de Strasbourg. Rappelons que M. Deneken, en sa qualité de prêtre et ancien doyen de la faculté de théologie avait dans le passé prêté allégeance au Vatican. Nous avons obtenu pour la candidate laïque, Hélène Michel, un article dans le journal Marianne. Malheureusement Michel Deneken a été élu président de l'Université de Strasbourg.

- Nous avons participé avec un grand nombre d'autres associations à la création du comité de soutien à Djemila Benhabib, pour dénoncer le « djihad juridique » mis en place pour réduire au silence ceux qui s'opposent à l'islamisme politique. Ce comité de soutien a récolté des fonds pour faire face aux dépenses du procès que D. Benhabib a gagné. Nous avons eu depuis d'autres exemples de harcèlement juridique, en France, contre Georges Bensoussan, l'auteur des territoires perdus de la République, que nous avons soutenu.
- Nous avons participé à l'élaboration du programme des Rencontres de la laïcité 2016 du groupe socialiste à l'Assemblée nationale piloté par Jean Glavany et Gilles Clavreul.
- ÉGALE a été auditionnée en la personne de votre secrétaire générale accompagnée de Laure Caille, déléguée à l'égalité femmes hommes, par la Délégation aux droits des femmes du Sénat présidé par Chantal Jouanno et dont Françoise Laborde est vice-présidente. Nous avons fait remarquer que les femmes n'étaient pas protégées contre les menaces et pressions exercées par des intégristes. La délégation a édité un rapport (consultable sur Internet) dans lequel elle recommande d'inscrire la non-discrimination en raison du sexe dans la Constitution et de pénaliser les propos sexistes, comme le sont aujourd'hui les propos racistes ou homophobes.

Dans les événements notables, on peut citer :

- Un colloque au Sénat sur le thème : « LUTTER CONTRE LES FONDAMENTALISMES ET LES INTÉGRISMES, QUELLES ACTIONS POSSIBLES ? », le 30 janvier. Ce colloque est consultable en audio sur le site d'ÉGALE.
- Un colloque universitaire sur la fraternité organisé par Agnès Perrin à Montpellier les 24 et 25 mai, qu'ÉGALE a subventionné et où Gérard Delfau et Agnès Perrin sont intervenus. Ce colloque a rencontré un vif succès.

- La publication de la 2e édition du *Dictionnaire de la laïcité*, (Armand Colin), mise à jour et augmentée de nombreux articles sur la situation dans le monde et l'ajout d'une introduction de Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil Constitutionnel. Selon notre éditeur, 720 exemplaires ont été vendus, ce qui est encore insuffisant si nous voulons que ce livre s'installe durablement comme un ouvrage de référence.
- La publication dans la collection Débats laïques, dirigée par Gérard Delfau, du compte rendu du colloque de Tours du 13 novembre 2015, organisé par l'association : « chrétiens pour une église dégagée de l'école confessionnelle » (CEDEC), sous le titre « citoyens d'abord, croyants peut-être, laïques toujours ».
- Deux premiers cafés laïques se sont déroulés à Paris. Ces cafés pourraient se passer ailleurs en province : ils permettent de faire mieux connaître l'association et ses actions et à la convivialité de s'installer entre les membres.
- Une action intense de lobbying auprès des parlementaires qui s'est étendue sur plusieurs mois a pu conduire à :
 - l'abrogation définitive du délit de blasphème en Alsace et en Moselle. (loi égalité citoyenneté votée fin 2016 et validée par le Conseil Constitutionnel le 26 janvier 2017). À noter aussi que la même loi a modifié un autre article du Code pénal local, n° 167, réprimant les entraves à l'exercice de cultes : désormais s'appliquent, en Alsace et en Moselle, 2 articles de la loi de 1905 (n° 31 et 32)
 - la possibilité pour les entreprises, de demander aux salariés de respecter la neutralité. Cette restriction vise à permettre aux entreprises qui le veulent de prévenir des manifestations intégristes et prosélytes préjudiciables aux droits de tous et à leur bon fonctionnement. (loi du 8 août 2016)

3. Les actions notables en Europe

Nous avons été invités à une première réunion de concertation avec la Commission européenne et les organisations non confessionnelles le 1er juin 2016, sur le thème : « faire face aux crises européennes : réfugiés, intolérance, place de la jeunesse ». EGALE y a été représentée par Martine Cerf qui a animé une des tables rondes. Nous avons proposé deux intervenants : Jacqueline Costa Lascoux, membre du CA de « France terre d'asile » sur la question des réfugiés et Henri Lastenouse, secrétaire général de « sauvons l'Europe ! » sur la question de la jeunesse dans l'Union européenne. Nous avons pu remettre un document de propositions élaborées par la Commission Europe qui est consultable sur le site.

Le 30 juin a eu lieu la réunion officielle de concertation avec le premier vice-président de la Commission : Frans Timmermans et Mireille Raunet de la commission Europe y a représenté votre association. Nous y avons rencontré comme la fois précédente un accueil très chaleureux cordial et un climat d'échanges réels. Un courrier a été remis à M. Timmermans afin de lui faire part de notre préoccupation de voir que des femmes musulmanes pouvaient subir des pressions en Europe et vivre dans la peur sans que notre droit puisse les secourir. Nous avons reçu une réponse qui soulignait qu'il s'agissait là d'une compétence de chaque État.

En fin d'année, à la demande de l'Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL), la commission Europe a produit une note sur la laïcité en France de montrer que ce principe est avant tout un principe de liberté et non comme trop d'Européens le pensent : une volonté d'empêcher les cultes de s'exprimer.

4. Des actions notables en régions

Plusieurs actions ont été menées, dont nous avons parlé au dernier colloque de janvier et qui se trouvent sur notre site : elles prennent la forme de conférences, plantations d'arbres de la laïcité, organisations de spectacles, participation à la pose de la devise républicaine, entrevues avec les élus locaux, etc. Quelques exemples :

Le comité laïcité 35 (Ille-et-Vilaine), dont ÉGALE est membre a organisé avec la Maison internationale de Rennes dans le cadre de la semaine de la solidarité, des rencontres avec des lycéens, des collégiens et des primaires autour de la laïcité, avec comme appui l'exposition réalisée par Eddy Khaldi. Le collectif a mobilisé quatre animateurs qui ont reçu huit classes pendant deux heures chacune. Une expérience très positive qui a de fortes chances d'être renouvelée. Ce cycle s'est achevé avec une conférence de Gérard Delfau.

Dans l'Ain, le comité du 9 décembre 1905 est intervenu à plusieurs reprises dans un cas d'un financement d'un crucifix par une commune, à propos d'installations de crèches de Noël dans des bâtiments publics, ou de l'assistance de personnages représentant la puissance publique à des messes. Plusieurs de ces rappels à la loi ont été suivis de succès.

À Bourges, l'association Laïcité 18 s'est beaucoup investie dans la Réserve citoyenne et a connu plusieurs interventions dans des écoles. Elle a organisé dans la semaine du 7 au 10 décembre 2016 une série d'événements laïques avec Le Collectif Laïcité du Cher.

A Concarneau, la célébration de la loi a été remarquable cette année avec la présence de plusieurs écoles au pied de l'arbre de la laïcité (*les élèves du lycée public ont demandé à leur proviseur d'y venir dire leur solidarité avec les élèves de St Joseph grièvement blessés à Londres la semaine passée*). Des conférences, des soirées citoyennes, un site qui "tourne" régulièrement à 300 visites par jour.

Comme l'année passée, plusieurs d'entre nous ont été invités pour faire des conférences un peu partout en France.

En synthèse, l'état d'avancement des objectifs votés lors de notre dernière AG

OBJECTIFS 2017	ATTEINT / PAS ATTEINT	COMMENTAIRE
1. Suppression du caractère obligatoire de l'enseignement de la religion au sein des établissements scolaires publics du premier et du deuxième degré, dans les trois départements d'Alsace et de Moselle, dès la prochaine rentrée.	Pas atteint	Nous appuyons de façon constante les actions du collectif laïque d'Alsace et de Moselle. (conférence de presse du 5/4/2016)
2. Initiative gouvernementale pour que la proposition de loi du groupe Radical votée à l'Assemblée nationale, concernant la petite enfance, aboutisse dans les meilleurs délais.	Pas atteint	Initiative freinée par le gouvernement, mais sauvée par l'article 2 de la loi travail. Il faudra surveiller la sortie des décrets d'application.
3. Confirmation par voie législative de la Journée nationale de la laïcité, qui serait célébrée le 9 décembre sur tout le territoire national, ainsi que dans les ambassades et établissements français à l'étranger.	PAS ATTEINT	Nous rappelons ces points chaque fois que c'est possible. Aucune visibilité d'action possible sur ce thème.
4. Initiative législative, d'origine gouvernementale ou parlementaire, pour que l'État puisse se substituer aux collectivités locales défailtantes dans l'ouverture d'établissements scolaires publics du premier et deuxième degré, dans les communes, communautés de communes ou d'agglomération, qui en sont encore dépourvues, alors que des établissements privés confessionnels sous contrat y sont implantés. Une telle décision permettrait que soient respectés la Constitution et le Code de l'éducation. Au passage sera réglé le cas	PAS ATTEINT	Le ministère de l'Éducation, après avoir annoncé, à notre demande, que des classes de collège allaient être ouvertes au lycée de Beaupréau, a fait marche arrière pour des « raisons juridiques » (?)

emblématique du collège de Beupréau.		
5. Inscription dans le débat parlementaire de la proposition de loi du député Gabriel Serville et du sénateur Antoine Karam, en vue d'une sortie progressive et concertée du régime dérogatoire des cultes en Guyane	PAS ATTEINT	Le Sénat a repoussé la PPL de A. Karam sur l'application de la loi de 1905, privant le Conseil départemental de 1million d'euros d'économies

Je finirai par un appel : que ceux qui voudraient avoir un rôle plus actif dans notre association n'hésitent pas à se faire connaître. Avec eux, nous pourrions faire encore plus et nous sommes conscients que c'est nécessaire.

Martine Cerf